



Communauté de Communes du Saulnois
14 Ter, Place de la Saline
B.P. 54 - 57170 CHÂTEAU-SALINS
Tél. : 03 87 05 11 11 - Fax : 03 87 05 27 27
www.cc-saulnois.fr



AVIS DE PRESSE

La Communauté de Communes du Saulnois
en partenariat avec la Commune de Dieuze

PARTICIPATION DU PUBLIC ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT MISE A JOUR

La Communauté de Communes du Saulnois, en partenariat avec la Commune de Dieuze, a engagé sous sa maîtrise d'ouvrage directe et au titre de ses compétences les études et procédures nécessaires à la création et à la gestion d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), à vocation économique située sur le ban communal de Dieuze.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 27 juin 2016 ont été précisés les objectifs et les modalités d'une concertation préalable en raison de la volonté de la Communauté de Communes de recourir à la procédure de ZAC pour réaliser cet aménagement. Conformément aux articles L.122-1 du code de l'environnement et R.311 -2 du code de l'urbanisme, la création de la ZAC doit être précédée d'une étude d'impact car l'opération rentre dans le cadre du champ d'application des études d'impact.

En l'espèce, une étude faune flore quatre saisons et une étude d'impact ont été réalisées sur l'année 2016 et ont été soumises pour avis à l'Autorité Environnementale de l'Environnement le 2 décembre 2016.

Un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu le 2 février 2017 et il précise que le dossier d'étude d'impact prend en compte l'environnement de manière satisfaisante. L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ont été mis à disposition du public du 18/09/2017 au 06/10/2017. La Communauté de Communes a tiré le bilan de cette mise à disposition du public le 23 octobre 2017, permettant ainsi de créer la ZAC «La Sablonnière» le 23 octobre 2017.

Depuis le 23 octobre 2017, la Communauté de Communes a engagé les études nécessaires à l'établissement du dossier de réalisation. Compte tenu des adaptations du projet, l'étude d'impact a fait l'objet d'une mise à jour qui a été soumise le 20 décembre 2017 à l'autorité d'évaluation environnementale qui a remis son avis le 12 février 2018.



Communauté de Communes du Saulnois
14 Ter, Place de la Saline
B.P. 54 - 57170 CHÂTEAU-SALINS
Tél. : 03 87 05 11 11 - Fax : 03 87 05 27 27

www.cc-saulnois.fr



A compter de la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale, le dossier de l'évaluation environnementale doit être mis à disposition du public sur le site internet de la collectivité et sur support papier.

Aussi, préalablement à l'approbation du dossier de réalisation de ZAC, en vertu des articles L. 122-1-1 et L. 123-19 du Code de l'Environnement, il convient d'organiser la participation du public par voie électronique et par voie papier.

En conséquence, conformément aux dispositions visées, il est proposé de soumettre le dossier relatif au projet comprenant l'étude d'impact mise à jour et l'avis de l'Autorité Environnementale à la participation du public :

- par voie électronique, sur le site internet de la mairie de Dieuze et de la Communauté de Communes du Saulnois et pendant une durée au moins égale à 30 jours,
- par voie papier en mairie de Dieuze et au siège de la Communauté de Communes du Saulnois aux dates et heures habituelles d'ouverture,

pendant une durée au moins égale à 30 jours, à savoir du 30/03/2018 au 30/04/2018.

Les propositions et observations du public pourront être déposées :

- soit par voie électronique à partir du site internet de la mairie de Dieuze et de la Communauté de Communes du Saulnois via l'adresse administration@cc-saulnois.fr ;
- soit par voie papier sur un registre d'observations qui sera tenu à la disposition du public à la mairie de Dieuze et au siège de la Communauté de Communes du Saulnois.